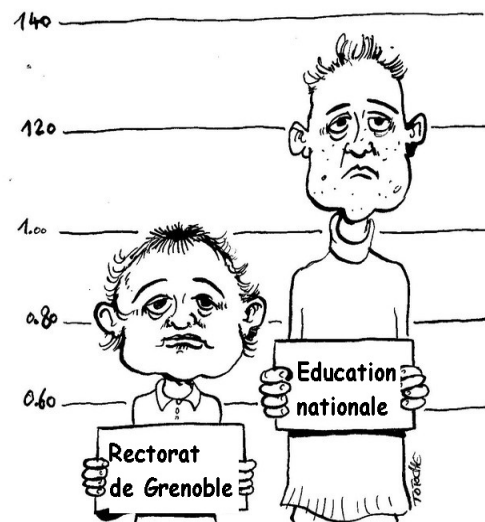

Après les Contrats aidés, les services civiques :

le rectorat nous ment, il faut porter plainte !

Le 5 avril, journée de grève contre la précarité au sein de l'éducation nationale, nous avons été reçus en audience (avec la CGT éduc'action38, la CNT38) au Rectorat pour y porter nos revendications et questionner ce dernier sur ses pratiques indignes, illégitimes et même illégales. Nous sommes révoltés par ses mensonges et son attitude dédaigneuse. Le Rectorat de Grenoble décide bien d'exploiter les plus précaires.

Contrats aidés : continuons les plaintes !

Alors que nous continuons, sans faille depuis plus d'un an, de remporter nos plaintes au tribunal des prud'hommes de Grenoble (défaut de formation qualifiante et annualisation illégale), le Rectorat nous explique droit dans les yeux qu'il n'a pas la même lecture juridique que nous. Le Rectorat se sent-il au dessus des lois, des juges et du code du travail ? Le rectorat ne compte pas se normaliser dans ses pratiques, et nous continuons à inviter et épauler tous les contrats précaires CUI-CAE à porter plainte et réclamer leurs droits !



Travail dissimulé au Rectorat

Services civiques : Foutage de gueule !!!

Pour rappel : le service civique est une mission de volontariat sans rapport de subordination avec les personnels auprès desquels les missions sont réalisées. Les 577€ touchés mensuellement sont des indemnités et non un salaire puisqu'il ne s'agit pas d'un contrat de travail et que les missions sont théoriquement encadrées par l'accord national signé avec le ministère.

Lors de cette audience du 5 avril, nous avons rappelé au Rectorat que les services civiques ne peuvent suppléer à la pénurie de personnels, renforcée par l'annonce de la suppression des contrats aidés pour mai/juin 2018. Le Rectorat de Grenoble, la main sur le cœur nous assure que tout se passe bien pour les services civiques et qu'ils n'y a pas de pratiques illégales.

Pourtant, plusieurs jours plus tard, nous recevons deux courriers émanant des services académiques. Le premier, datant du 19 mars 2018, signé par l'inspectrice de Fontaine-Vercors, explique « *l'aide aux tâches de direction peut être exécutée par un personnel du service civique* ». Pire, un autre, datant du 12 mars 2018, signé par la directrice de la DASEN 38, explique : « *En ce qui concerne les tâches du directeur, que vous craignez qu'il ne puisse assurer sans la contribution d'une EVS [emploi vie scolaire en CUI-CAE-], ce sont précisément celles pour lesquelles un service civique aurait tout sa place.* »

En dehors de ces preuves formelles, nous nous rendons compte que les services civiques servent bien à pallier illégalement les déficits de personnels de vies scolaires au bord de l'explosion.

Lecture syndicale

Nous restons conscient.e.s que l'exploitation des précaires par l'éducation nationale continuera par des passe-passes juridiques et nouveaux types de contrats (ex : contrat CEC et CIE en septembre 2018). Si les plaintes permettent une réparation financière des abus de l'employeur, seule une mobilisation permettra d'arrêter l'abus des contrats précaires avec pour revendication la **titularisation de tou-tes les précaires, sans condition de concours ni de nationalité. Il est donc important de s'informer, se réunir et s'organiser collectivement.**



**Le Rectorat de Grenoble remplace
le précaire par du bénévolat!!!**

**Nous exigeons une nouvelle audience
et des explications de la part du
Rectorat sur ces consignes illégales.**

SUD éducation Grenoble appelle toutes les collègues en service civique, en CUI-CAE, (à partir de 2015 compte tenu de la prescription de 3 ans), à nous contacter afin de faire valoir le droit du travail et leurs collègues titulaires à venir en soutien.

Nous appelons l'ensemble des salarié.es en contrats précaires à prendre contact avec Sud éducation Grenoble et les collectifs AED et AVS-AESH de l'Isère :

◇ **collectif d'AED :** pionsolidaires@gmail.com (facebook : Pions Solidaires)

◇ **collectif AVS-AESH :** collectifavsesh38@gresille.org (facebook AVS AESH 38 ISERE)

◇ **SUD éducation Académie de Grenoble :** sudeducationgrenoble@gmail.com

(permanences les mardis et jeudis au local 12 rue des trembles à Grenoble.)